J'♥ acheter à FRAMPTON

PRATIQUE ET FACILE

Propulsé par Desjardins

DU 1er NOVEMBRE 2026 AU 31 MARS 2027

CONCOURS 4500$ À GAGNER

ACHETER À FRAMPTON C'EST *payant!*

Les commerçants de Frampton, en collaboration avec le Comité de développement, s'unissent dans ce concours afin de stimuler l'achat local.

PRIX À GAGNER

- **1er PRIX** : 1000 $ en bons d'achat*
- **3 bons d'achat*** de 500 $
- **4 bons d'achat*** de 250 $
- **Tirages de 250 $ en bons d'achat*** à chaque mois (novembre, décembre, janvier, février)

* échangeables dans les commerces de Frampton participants

POUR PARTICIPER, C'EST SIMPLE :

- Accumulez 3 preuves d'achat de 20 $ ou plus dans **3 commerces différents** de la Municipalité de Frampton
- Déposez vos reçus dans une enveloppe standard identifiée à votre nom, adresse et numéro de téléphone
- Déposez l'enveloppe dans l'une des boîtes situées à l'intérieur de ces commerces :
 - Marché Axep Frampton Alimentation Les Breault
 - Dépanneur Proxi - Frampton

TIRAGE LE 31 MARS 2027 À 20 H

Les gagnants seront annoncés **dans la semaine du 3 avril** via la page Facebook de la Municipalité de Frampton.

Vous pouvez participer autant de fois que vous le désirez.

BONNE CHANCE!

Détails et règlements disponibles à l'endos et sur le site **frampton.ca** • Pour information : adm.cd.frampton@outlook.com

CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL DE FRAMPTON

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

J'aime acheter à FRAMPTON
PRATIQUE ET FACILE
Propulsé par Desjardins

1. Conditions de participation au concours

Pour être éligible au concours de la Campagne d'achat local de Frampton et obtenir une chance de gagner, le participant devra respecter les conditions suivantes :

- Accumuler 3 preuves d'achat de 20 $ ou plus dans **3 COMMERCES différents** de la Municipalité de Frampton
- Déposer les reçus dans une enveloppe standard identifiée à votre nom, adresse et numéro de téléphone
- Déposer l'enveloppe dans l'une des boîtes situées à l'intérieur de ces commerces :
 - Marché Axep Frampton Alimentation Les Breault
 - Dépanneur Proxi - Frampton

2. Date et heure limites de participation

Les participants au concours pourront remettre leur enveloppe de participation au plus tard le 31 mars 2027 à 20 h.

3. Description de la méthode d'attribution des prix

Les prix seront attribués aux gagnants, déterminés par la pige d'une enveloppe identifiée par le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et contenant trois factures valides, selon les conditions de participation au concours.

Le tirage, sous surveillance, sera effectué par des membres du Comité de Développement de Frampton.

4. Prix offerts

Le montant de 4500 $ sera partagé parmi les gagnants et réparti de la façon suivante :

- 1er PRIX : 1000 $ en bons d'achat*
- 3 bons d'achat* de 500 $
 4 bons d'achat* de 250 $
- Tirages de 250 $ en bons d'achat* à chaque mois (novembre, décembre, janvier, février)

*Échangeables dans les commerces de Frampton participants

5. Annonce des gagnants

La Municipalité de Frampton en fera l'annonce dans la semaine du 3 avril 2027 via sa page Facebook.

6. Réclamation des prix

Les prix pourront être réclamés durant les heures d'ouverture du bureau municipal de Frampton, entre le 5 avril et le 9 avril 2027.

Dans le cas où il serait impossible pour un gagnant de venir réclamer son prix, l'expédition du prix se fera par la poste.

7. Personnes exclues du concours

Les propriétaires des entreprises participantes, les conseillers municipaux et les membres du Comité de développement de la Municipalité de Frampton.

Pour information : adm.cd.frampton@outlook.com